

Séance du Conseil Académique en date du 29 mai 2019

Délibération n°CAC-2019-014

Ordre du jour

- 1. Approbation du PV du CAC du 4 avril 2019**
2. Avis sur les demandes de dérogation pour les présidences des CPVA
3. Avis sur la procédure de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention d'un doctorat à l'université de Lille
4. Avis sur la transformation d'un poste d'ATER en poste d'assistant hospitalo-universitaire

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille.

Étaient présents :

Collège A : MAURAGE Claude-Alain, BRACQUENIER Christine, PETITPREZ Denis, CHASSAGNARD PINET Sandrine, ABDERRAHMANI Amar, MAIGNANT Catherine, D'HULST Christophe, SEMAIL Betty, FRESSE Benoît, NAIT ABDELAZIZ Moussa.

Collège B : MARTIN SALERNO Annabel, LE BESCOND DE COATPONT Mathieu, ZGAYA BIAU Hayfa, POULAIN GAUTRET Emmanuelle, CHAPEL Nicole, CASSETTE Aurélie, DAUSSIN Frédéric, DERYCKE Claire

Collège C : DALIBERT Marion, RAULF Nicole, DUTRIEZ Isabelle.

Collège E : ROHAERT Francis, DELBARRE Laurence, CALIMET Bénédicte.

Collège F : BOURGOIS Christine

Collège BIATSS : DELARGILIERE Nicolas, DEGAYE Thomas,

Collège des étudiants : BOUDERBA Sullyman, DE LA RUELLE Théau,

Collège des doctorants : HAUTE Tristan

Personnalité extérieure : OLIVO Viviane.

Étaient excusés (et procuration) :

Collège A :

CHUSSEAU Nathalie

LETERME-FLAMENT Marie-Pierre

MERIAUX Charles

LECOCQ Xavier

LE CLAINCHE Christine

VAN SEUNINGEN Isabelle

DEPREZ POULAIN Rebecca

DEPRAETERE Ilse

FOCSA Cristian

procuration à PETITPREZ Denis

procuration à BRACQUENIER Christine

procuration à PETITPREZ Denis

procuration à CHASSAGNARD PINET Sandrine

procuration à CHASSAGNARD PINET Sandrine

procuration à D'HULST Christophe

procuration à D'HULST Christophe

procuration à FRESSE Benoît

procuration à CALIMET Bénédicte

Collège B :

MARIOT Pascal

RIBAUCCOUR Marc

PREVOT Maryvonne

procuration à POULAIN GAUTRET Emmanuelle

procuration à CHAPEL Nicole

procuration à DERYCKE Claire

Collège C :

ROSA Audrey
FICHEUR Grégoire
DELELIS Gérald

procuration à DALIBERT Marion
procuration à LE BESCOND DE COATPONT Mathieu
procuration à LE BESCOND DE COATPONT Mathieu

Collège E :

KASSI Rhéda

procuration à SEMAIL Betty

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Equipe présidentielle – Bureau

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas
Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne
Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Equipe présidentielle – Comité de direction

Vice-président formation continue et alternance : COCQUEMPOT Vincent

Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements

Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Chargée des affaires institutionnelles : MONNET Carole

Secrétaire de séance : JAFFEUX Anaïs

1. Approbation du PV du CAC du 4 avril 2019

Le conseil académique de l'Université de Lille, lors de sa séance du 29 mai 2019, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil académique du 4 avril 2019 annexé à la présente délibération.

Le Président de l'Université



Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : **45**

Pour : **45**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Conseil académique 4 avril 2019

Procès-verbal

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CAC du 28 février 2019
2. Désignation des membres de la Commission des Relations Européennes et Internationales (COREI)
3. Avis sur le programme « Bienvenue en France » et la politique d'exonération des frais de scolarités différenciés à l'Université de Lille
4. Accréditation des formations 2020-2024 de l'Université de Lille :
 - 4.1 Avis sur le dossier d'accréditation des formations
 - 4.2 Avis sur l'architecture de l'offre de formation par mention
 - 4.3 Information sur les fiches-projets par mention
5. Information sur le Partenariat avec l'IMT Lille Douai

Sous la présidence de Monsieur CAMART, Président de l'Université de Lille.

Etaient présents :

Collège A : CHASSAGNARD PINET Sandrine, LECOCQ Xavier, LE CLAINCHE Christine, HAUER Christian, D'HULST Christophe, SEMAIL Betty, FRESSE Benoît, NAIT ABDELAZIZ Moussa, DJELLAL Faridah, MAURAGE Claude-Alain, LETERME-FLAMENT Marie-Pierre, MERIAUX Charles, BRACQUENIER Christine, PETITPREZ Denis, BASTIDE Bruno.

Collège B : CASSETTE Aurélie, DAUSSIN Frédéric, PREVOT Maryvonne, MARTIN SALERNO Annabel, LE BESCOND DE COATPONT Mathieu, ROBBERECHT Lieven, ZGAYA BIAU Hayfa, POULAIN GAUTRET Emmanuelle, RIBEAUCOUR Marc.

Collège C : DELELIS Gérald, DUTRIEZ Isabelle.

Collège E : ROHAERT Francis, DELBARRE Laurence, CALIMET Bénédicte.

Collège BIATSS : DEGHAYE Thomas, LESAFFRE Christine.

Collège des étudiants : TOUMI Nadège

Collège des doctorants : HAUTE Tristan.

Personnalité extérieure : DESPREZ Bruno, OLIVO Viviane.

Etaient excusés (et procuration) :

Collège A :

<i>CHUSSEAU Nathalie</i>	<i>procuration à BRACQUENIER Christine</i>
<i>VAN SEUNINGEN Isabelle</i>	<i>procuration à SEMAIL Betty</i>
<i>DEPREZ POULAIN Rebecca</i>	<i>procuration à D'HULST Christophe</i>
<i>DEPRAETERE Ilse</i>	<i>procuration à BRACQUENIER Christine</i>
<i>MAIGNANT Catherine</i>	<i>procuration à LE CLAINCHE Christine</i>
<i>FOCSA Cristian</i>	<i>procuration à CALIMET Bénédicte</i>

Collège B :

<i>CHAPEL Nicole</i>	<i>procuration à RIBEAUCOUR Marc</i>
<i>MARIOT Pascal</i>	<i>procuration à POULAIN GAUTRET Emmanuelle</i>
<i>DERYCKE Claire</i>	<i>procuration à PREVOT Maryvonne</i>

Collège C :

<i>ZEMMOUR Michael</i>	<i>procuration à DELELIS Gérald</i>
<i>DESMARCHELIER Benoît</i>	<i>procuration à ZGAYA BIAU Hayfa</i>

Collège E :

KASSI Rédha *procuration à D'HULST Christophe*

Collège F :

BOURGOIS Christine *procuration à HAUER Christophe*

Collège BIATSS :

LEJEUNE Laurence *procuration à DJELLAL Faridah*

Collège Etudiants :

DE LA RUELLÉ Théau *procuration à HAUTE Tristan*

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Equipe présidentielle – Bureau

Premier Vice-président : CUNY Damien

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Equipe présidentielle – Comité de direction

Vice-président formation continue et alternance : COCQUEMPOT Vincent

Vice-présidente ressources humaines, politiques sociale et amélioration continue : DAL Georgette

Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine

Vice-présidente recherche (droit, économique et gestion) : OZCAGLAR-TOULOUSE Nil

Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements

Institut d'Administration des Entreprises : BEAUCOURT Christel

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales : CONTAMIN Jean-Gabriel

Faculté des Sciences Economiques et Sociales : BOIDIN Bruno

Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien

UFR Mathématiques, Informatique, Management et Economie : BROZE Laurence

Faculté des Humanités : HAUER Christian

Faculté des Langues, Littératures et Civilisations Etrangères : HERBET Dominique

Faculté des Sciences et Technologies : VUYLSTEKER Christophe

Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Chargée des affaires institutionnelles : MONNET Carole

Secrétaire de séance : JAFFEUX Anaïs

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance et présente l'ordre du jour du conseil académique à 13h35

1. Approbation du PV du CAC du 28 février 2019

Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe) précise qu'une modification a été demandée concernant la phrase « future ancienne Faculté des Humanités » qu'il faut remplacer par « ancienne Faculté des Humanités ».

Thomas DEGHAÏE (CGT Université de Lille) souhaite que les propos énoncés suivants : « Il déclare que la CGT s'est déclarée contre la nouvelle université au départ, par conséquent il sera contre, par principe, à la création de cette nouvelle Faculté des Humanités », soient remplacés par « Il déclare que la CGT s'est prononcée contre la fusion des Universités au départ, que celle-ci n'est pas encore digérée et, que par principe, la CGT sera contre les fusions de facultés qui ajouteront de la désorganisation à la désorganisation actuelle ».

MOUSSA NAIT ABDELAZIZ (Alternative SNESUP CGT) explique que Claire DERYCKE souhaite que certaines de ses interventions soient modifiées. Tout d'abord elle demande que la phrase « Ce programme permet de voir sur le long terme, une augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants » soit remplacée par « Il est possible de craindre, par la suite, la mise en place d'une augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants quelle que soit leur nationalité ». Il convient également d'ôter le terme « très » à la phrase « le SNESUP n'est pas très favorable à cette fusion ». Pour finir, elle souhaite que son intervention concernant les échanges entre les futurs pays soit évoquée de la manière suivante « Sur la place de la francophonie, nous allons perdre le lien avec l'Afrique francophone ».

Le Président soumet le procès-verbal du conseil académique en date du 28 février 2019, à l'approbation du conseil, sous réserve d'apporter les modifications demandées.
(délibération n°CAC-2019-009)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité
Nombre de votants : 51

2. Désignation des membres de la Commission des Relations Européennes et Internationales (COREI)

Présentation :

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) explique qu'un groupe de travail, composé de Tristan HAUTE, Christine LE CLAINCHE, Nathalie CHUSSEAU et de lui-même, s'est réuni pour étudier les dossiers des candidats. Il a été décidé d'attribuer une évaluation (A/B/C) définissant un classement des dossiers. Il propose de désigner les candidats ayant la meilleure évaluation et déclare que pour le corps Enseignants-chercheurs et assimilés du secteur Sciences et Technologies, il y a trois candidats ayant la même évaluation (LAMONIER Jean-François, DERBEL Bilel et LANCELOT Christine).

Après discussion, les élus au conseil académique se mettent d'accord pour garder la candidate et choisir le second candidat par tirage au sort. Résultat : Madame LANCELOT et Monsieur LAMONIER seront les candidats retenus pour les enseignants chercheurs et assimilés du secteur ST.

Le Président soumet au vote la désignation des membres de la Commission des Relations Européennes et Internationales (COREI) au conseil académique.
(délibération n°CAC-2019-010)

Nombre de votants : 50

Sont désignés à l'unanimité :

Etudiant DJEG : AQUINO VILACA Laura

Etudiant LSHS : GIBOUDEAU Mélanie

Etudiant ST : WATTIEZ Clara

Etudiant DS : FONTAINE Audrey

BIATSS : RANCHY Sophie/BIELECKI Djazia/NOVA Angéline

Enseignants chercheurs et assimilés DJEG : CARTIER Emmanuel/MEUNIER Patrick

Enseignants chercheurs et assimilés LSHS : MOREAU Dominic/PISANO Raffaele

Enseignants chercheurs et assimilés ST : LAMONIER Jean-François/LANCELOT Christine

Enseignants chercheurs et assimilés DS : TESSIER Frédéric/SAHPAZ Sevser

3. Avis sur le programme « Bienvenue en France » et la politique d'exonération des frais de scolarités différenciés à l'Université de Lille

Présentation :

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) déclare qu'une réunion avec les services s'est tenue, afin d'apprécier les nouveaux éléments techniques du texte. Si aucune politique d'exonération n'est définie, l'application des tarifs différenciés sera donc obligatoire à tous les étudiants extra-communautaires.

Il ajoute que les exonérations possibles se font uniquement sur demande individuelle des étudiants.

L'université a pour obligation d'affirmer aux étudiants de niveau L, avant le 10 mai, s'ils seront exonérés ou non des tarifs différenciés. Tandis que pour les étudiants en niveau M, il convient de leur répondre avant le 6 juillet. Le décret d'application du programme « Bienvenue en France » a été envoyé au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et devrait être publié la semaine suivant le conseil académique.

La réforme concerne les étudiants non européens et non-résidents mais il est difficile pour l'université de connaître le nombre exact d'étudiants concernés, car elle n'enregistre pas les permis de résidence ou les doubles nationalités. Cette caractéristique va engendrer des modifications dans les procédures d'inscription à l'Université de Lille.

Le programme « Bienvenue en France » ne s'applique pas pour les étudiants en doctorat, ni pour ceux en troisième cycle de formation santé ou encore ceux en double diplôme lorsqu'une réciprocité d'exonération est prévue dans la convention conclue entre les deux universités (française et étrangère). L'Université de Lille a mis en place un double diplôme avec la Suède qui applique la tarification différenciée, par conséquent un étudiant non européen paiera des frais d'inscription différenciés en Suède mais pas à Lille.

L'Université de Lille n'appliquera pas les tarifs différenciés pour les étudiants en formation à distance ou en formation délocalisées, ce qui est justifié par le fait que ces étudiants payent déjà des frais d'inscription plus élevés que les frais traditionnels. Les conventions mettant en place des tarifs différenciés pour ces formations devront être retravaillées afin d'être en adéquation avec la réforme, pour que ces étudiants puissent payer directement à l'Université de Lille et ainsi permettre d'augmenter le nombre d'exonérations possible à Lille.

François-Olivier SEYS explique que l'Université de Lille est une université de recherche, il serait donc logique de privilégier les exonérations pour les étudiants dans les niveaux les plus élevés. Le code de l'éducation autorise l'université à exonérer au maximum 10% d'étudiants sur la totalité de ses étudiants inscrits (article R719-50 du code de l'éducation). La Commission d'exonération a permis d'exonérer environ 830 étudiants européens pour l'année 2018-2019. En reprenant le nombre d'étudiants pour cette année universitaire, qui est de 42 000 étudiants non boursiers, il serait donc possible d'en exonérer 4 200.

Il convient toutefois de faire attention à ne pas exonérer un étudiant non européen qui a la possibilité de payer ces frais d'inscription différenciés, au détriment d'un étudiant lillois.

L'hypothèse est de garder 1 000 exonérations pour les étudiants européens (modèle de l'année universitaire 2018-2019), ce qui permettrait d'exonérer 3 200 étudiants non européens.

Trois scénarii d'exonération sont envisageables :

- **Scénario 1** : possibilité d'exonérer tous les étudiants non européens néo-entrants (1 800 étudiants environ). Toutefois il n'y a aucune assurance que ces étudiants soient exonérés l'année suivante en raison de l'arrivée de nouveaux étudiants non européens.
- **Scénario 2** : privilégier les masters (2 200 étudiants non européens cette année), diplômés d'ingénieurs et les seconds cycles des études de santé. Les étudiants pourront être exonérés pendant toute la durée du cycle de formation, mais cela va décourager les étudiants non européens à venir en L (possible d'en exonérer 1 000). Toutefois le code de l'éducation dispose que la demande d'exonération des tarifs différenciés se fait sur la base d'un dossier que les étudiants devront constituer.
- **Scénario 2bis** : le dernier scénario privilégie les masters, les diplômés d'ingénieurs et les seconds cycles des études de santé sauf les formations en Anglais (niveau licence et master).

Débat :

Tristan HAUTE (R2D2) invite les collègues qui vont mettre en place les dossiers d'exonérations, à simplifier ces derniers. De plus il ne s'agit pas d'une exonération totale des frais d'inscription car les étudiants non européens seront exonérés des frais supplémentaires uniquement, et paieront ainsi le même tarif que les étudiants européens. La possibilité de renouveler la demande d'exonération pose des difficultés, en effet le document indique que cette demande se base sur les droits de bourses du CROUS mais ce ne sont pas ces droits qui sont indiqués. De plus, il déclare trouver le nombre de droits à l'exonération des frais d'inscription faible et souhaiterait que ceux-ci soient les mêmes que ceux du CROUS.

Quant aux scénarii, le premier scénario semble être le plus raisonnable car il donne un signe fort à la première année, tandis que les scénarii suivants sont désavantageux pour la formation.

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) répond que la simplification des dossiers de demande d'exonération est un des objectifs de l'université. Concernant les exonérations partielles ainsi que le montant de ces exonérations, le code de l'éducation dispose que sur les critères personnels il est possible de mettre les frais d'inscription au niveau de ceux payés par les étudiants européens. Pour ce qui est du critère social, il serait possible d'exonérer les étudiants partiellement voire totalement des frais d'inscription selon la décision de la commission d'exonération.

Sur les droits à la bourse, la vraie difficulté est le fait qu'un étudiant exonéré sur un nombre d'année supérieure va empêcher un autre étudiant arrivant à l'université d'être exonéré.

Pour finir, la possibilité d'exonérer les étudiants s'est portée sur les étudiants en master et non ceux en licence car c'est par rapport à la recherche et l'université a une vraie responsabilité sociale. En effet deux difficultés sont présentes aujourd'hui :

- Des filières en première année de licence sont en forte tension en terme d'accessibilité, alors qu'en master cette tension existe moins.
- Une étude démontre aujourd'hui que plus la durée d'expatriation est longue, moins la probabilité de rentrer dans son pays d'origine pour l'aider à se développer est faible.

Le Président explique qu'un échange avec le consul du Maroc a eu lieu, et ce dernier explique que le critère au mérite doit être mis en place car il y a des étudiants qui sont méritants.

Il déclare préférer le second scénario qui permet d'instaurer un régime permanent et permet par conséquent de supprimer la question du changement de cycle.

Thomas DEGHAYE (CGT Université de Lille) énonce que l'Université de Lille n'est pas uniquement une université de recherche mais également une université de formation. Concernant le scénario 2bis, il trouve choquant de financer la formation continue des personnels universitaires avec les tarifs différenciés.

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) assure qu'il s'agit uniquement de la formation continue des personnels universitaires à la langue anglaise, qui a pour objectif de développer des formations en langue anglaise et d'améliorer l'accueil des étudiants non européens.

Christine LE CLAINCHE (SUnIR) rappelle que lors du dernier conseil académique (28 février), il a été suggéré de discuter sur le critère méritocratique car c'est celui qui est le moins défendu. L'idée serait de pondérer les critères de résultat par des critères sociaux en utilisant un critère synthétique. De plus il a été mentionné l'éventuelle réflexion quant à la création d'un dossier afin d'avoir un comparatif sur les critères sociaux, car ce document est nécessaire pour pouvoir prendre en compte ces critères.

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) exprime son accord avec les propos de Madame LE CLAINCHE et déclare qu'il convient, selon le choix du scénario, d'étudier la question des critères sociaux.

Faridah DJELLAL (SUnIR) affirme qu'il faut travailler sur ces critères sociaux, afin de savoir ce qu'il y aura à l'intérieur de ces critères. Si le premier scénario est mis en place, tous les étudiants non européens seront exonérés pour la première année. De ce fait il peut y avoir la possibilité, par la suite, d'élaborer d'autres critères comme celui des notes en exonérant les plus méritants pour la seconde année.

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) explique qu'il est compliqué de comparer les critères sociaux entre deux étudiants de nationalité différente. L'exonération sur la base du critère social se fait sur place par les assistantes sociales informant la commission d'exonération.

MOUSSA NAIT ABDELAZIZ (Alternative SNESUP CGT) explique être contrarié par la politique de l'Université de Lille qui se dit université de recherche, car cela signifie que seule la recherche est privilégiée. Il souhaite connaître l'impact actuel de l'existence supposée de ce décret, sur le nombre d'étudiants étrangers souhaitant s'inscrire à l'université. En effet le constat actuel est de voir une forte baisse des demandes de la part de ces étudiants à venir étudier à l'Université de Lille. Il déclare également qu'il convient d'agir prudemment, avant de choisir une politique d'exonération, afin de pouvoir mesurer l'impact de la réforme. Il ajoute que l'université pourrait exonérer tous les étudiants étrangers néo-entrants, en leur expliquant que l'exonération est valable uniquement pour une année et qu'elle sera discutée tous les ans par les conseils. Cette solution semble être la plus favorable car les critères sociaux sont difficiles à mettre en œuvre et pour ce qui est du critère méritocratique, il convient d'harmoniser tous les résultats de ces étudiants.

Denis PETITPREZ (SynergieS) déclare être favorable au second scénario, qu'il explique par le fait qu'il y a des étudiants libanais, africains ou encore vietnamiens qui sont à la fois bilingue français-anglais mais sont inscrits dans des formations en anglais pour un projet précis. Certains de ces étudiants qui suivent les formations en anglais passent par le label Français Langue Etrangère (FLE), et ne comprennent donc pas pourquoi ces étudiants suivant une formation par le biais du FLE doivent payer, tandis que les autres seront exonérés.

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) précise que le FLE est déjà payant.

Le Président propose de passer au vote et de distinguer dans un premier temps le scénario 1 et les scénarii 2 et 2bis

Résultat des votes en faveur des scénarii 2 et 2bis : avis favorable

Nombre de votants : 50

Pour : 26

Contre : 19

Abstention : 5

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) présente le second scénario qui exonère tous les étudiants étrangers néo-entrants en niveau master. Quant au scénario 2bis, tous les étudiants étrangers néo-entrants en master seront exonérés sauf ceux qui suivent les formations en anglais.

Betty SEMAIL (SynergieS) exprime son désaccord sur la politique du scénario 2bis, et justifie sa décision sur le fait que les étudiants non européens suivant ces formations sont des francophones suivant des cours en anglais ou des anglophones qui suivent des cours en français. De plus lorsque des doubles diplômes sont mis en place avec des universités étrangères, les formations en langue anglaises sont un plus.

Le **Président** propose de désigner un des scénarii entre le scénario 2 et le scénario 2bis

Résultat des votes en faveur du scénario 2 : avis favorable

Nombre de votants : 50

Pour : 33

Contre : 13

Abstention : 4

Le conseil académique émet un avis favorable à l'application du scénario 2 en matière de politique d'exonération des frais de scolarité différenciés à l'Université de Lille dans le cadre du programme « Bienvenue en France ».
(avis n°CAC-2019-011)

4. Accréditation des formations 2020-2024 de l'Université de Lille :

4.1 Avis sur le dossier d'accréditation des formations

Présentation :

Le **Président** précise que ce projet d'accréditation de l'offre de formation est le premier exercice en la matière pour l'Université de Lille depuis sa fusion, et se déploie pour la période universitaire 2020-2024. Il explique que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration qui se tiendra le 25 avril.

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) explique que le projet présenté est un travail qui a mobilisé tout d'abord les trois anciennes universités et l'Université de Lille par la suite pendant deux ans (depuis mars 2017). Elle ajoute que ce travail a été élaboré dans un contexte particulier marqué par un changement de paradigme car depuis l'arrêté du 30 janvier 2014, l'habilitation des formations a laissé place à l'accréditation d'un établissement pour un ensemble de formations. Celle-ci se déroule selon plusieurs volets :

- Accréditation d'une politique de formation
- Accréditation permettant de délivrer une liste de mentions et de formations de santé dans le cadre de la nomenclature nationale
- Prise en compte de l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement (incluant les DUT, les diplômes d'ingénieurs, les DU, etc.).

La procédure se déroule en trois phases : d'abord une évaluation de la politique de formation et des formations de la période précédente (2014-2018), ensuite une élaboration du projet de formation et des formations pour la période (2020-2024), menées toutes les deux par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et enfin une accréditation de l'établissement pour les formations concernées par la DGESIP sur la base de l'évaluation de l'HCERES.

Elle fait un rappel des critères permettant d'obtenir l'accréditation des formations pour un établissement :

- Capacité pour l'établissement à mettre en œuvre le cursus aboutissant au diplôme. Cela se traduit notamment par l'évaluation de l'autonomie pédagogique et scientifique mais aussi de la composition des équipes pédagogiques. Le contenu des enseignements n'est toutefois pas étudié ; il relève de l'autonomie pédagogique de l'établissement.
- Capacité à mettre en œuvre l'organisation pédagogique des cursus et des moyens d'enseignement et de formation.
- Capacité à viser les aptitudes et les compétences pour le futur diplômé par le biais des fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Celles-ci sont désormais élaborées à la mention et au niveau national, alors qu'auparavant elles étaient élaborées par parcours et au niveau de l'établissement. Cela signifie que les intitulés des mentions sont liés à un référentiel de compétences nationales qui engage chacune des formations.

Pour obtenir l'accréditation, l'établissement doit tenir compte de tous les éléments qui sont mentionnés dans chaque critère d'évaluation.

Ce travail d'accréditation se déroule en plusieurs étapes :

- Élaboration du dossier d'accréditation ;
- Élaboration d'une fiche de formation par formation (mention, grade de santé) qui est une fiche identité remontée à l'HCERES pour partie, l'autre partie concernant l'organisation pédagogique propre à l'établissement. Une maquette de formation est élaborée par la suite ; elle est organisée en blocs de

connaissances et de compétences, en vertu du Cadre national des formations (arrêté du 30 juillet 2018). Elle n'est cependant pas remontée au Ministère ;

- Animation autour d'une réflexion sur la carte de ces formations de l'établissement et du site ainsi que sur la pluridisciplinarité à l'intérieur ou entre les champs de formations ;
- Animation autour d'une réflexion sur des thématiques transversales au cœur de l'établissement, par le biais de huit groupes de travail sur l'accréditation ;
- Prise en compte des évaluations des formations par l'HCERES transmises à l'établissement le 28 février 2019.

Pour construire l'offre de formation 2020-2024, un cadre global a été élaboré, et voté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 28 juin 2018, qui comprend la stratégie de formation de l'établissement et un cadrage pédagogique, technique et financier des formations. Les composantes ont ensuite travaillé pendant six mois sur l'architecture de l'offre de formation (mentions, parcours) et sur l'élaboration de leur offre de formation qui inclut dans certains cas des partenariats entre composantes et des co-accréditations entre des établissements, même si ces échanges se sont avérés limités dans un premier temps. Un point de synthèse sur l'offre de formation a eu lieu le 13 décembre 2018 en CFVU avec un retour global et par composante effectué aux composantes sur les points de vigilance à prendre en compte. Par la suite, un dialogue de formation entre la Vice-présidente formation et les composantes s'est tenu en février-mars afin de construire une offre de formation cohérente, concertée et soutenable. Cette architecture de l'offre de formation fait aujourd'hui l'objet d'un vote en conseil académique et en conseil d'administration le 25 avril prochain en vue d'une remontée à l'HCERES le 2 mai.

Ce dossier d'accréditation tient compte des textes réglementaires (arrêtés régissant les formations, loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants, référentiel de l'HCERES, cahier des charges de l'accréditation, etc.).

Le dossier d'accréditation s'est construit autour des cinq axes constituant la stratégie de formation :

- Développement de la formation tout au long de la vie ;
- Soutien à la réussite étudiante ;
- Promotion d'une offre de formation ouverte à son territoire et au niveau international ;
- Transformation des pratiques pédagogiques dans le but de rendre l'apprenant, acteur de sa formation ;
- Installation d'un pilotage efficient des formations.

Ces axes se veulent transversaux afin de permettre aux formations de développer leur propre projet dans ce cadre.

Il convient également de prendre en compte les recommandations du HCERES. Celles-ci, reprenant les points forts et les points faibles de l'Université de Lille, sont divisées en sept axes reprenant les points de vigilance suivants :

- Renforcer le lien formation-recherche ;
- Adapter les formations au public de la formation tout au long de la vie ;
- Renforcer la professionnalisation ;
- Consolider l'internationalisation des formations ;
- Améliorer la réussite en premier cycle et les dispositifs de remédiation en premier et second cycle ;
- Développer les pratiques pédagogiques diversifiées ;
- Mettre en œuvre un pilotage et une démarche qualité des formations efficients.

Le Président soumet le dossier d'accréditation des formations à l'avis du conseil académique
(avis n°CAC-2019-012)

Résultat des votes : avis favorable

Nombre de votants : 51

Pour : 32

Contre : 16

Abstention : 3

4.2 Avis sur l'architecture de l'offre de formation par mention

Présentation :

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) explique que le dossier d'accréditation des formations est accompagné d'un tableau des formations permettant de montrer l'évolution des mentions entre les deux contrats 2015-2019 et 2020-2024.

Cette évolution des formations d'un contrat à l'autre, est accentuée par deux facteurs au sein de l'Université de Lille:

- Nécessité d'évolution des mentions dans leur intitulé ou dans le rattachement de leur(s) parcours du fait de la mise en œuvre précipitée de la nomenclature nationale en 2014 qui ne s'est pas toujours avérée adaptée pour les formations.
- Nécessité de supprimer les mentions en doublon dans les anciennes universités, qui deviennent une seule mention ou se structurent en mentions différentes.

L'offre de formation en santé est reconduite de manière identique, à l'exception des DESC dont les intitulés sont en cours d'évolution. Elle concerne notamment les diplômes de formation générale et approfondie et les diplômes d'Etat qui sont évalués par l'HCERES.

Le nombre global de mentions de licence, licence professionnelle et master proposées par les composantes a augmenté de trois mentions avec une évolution de six mentions pour le master. Cette évolution qui semble marginale est inégale entre les cycles avec une restructuration plus importante des licences professionnelles et des masters, soit pour faire évoluer la nomenclature, soit pour créer de nouvelles formations. Celle-ci est particulièrement marquée pour les mentions des champs Droit/Economie/Gestion (DEG) et Sciences et Technologies (ST) et l'est moins pour les champs Arts/Lettres/Langues/Sciences humaines et sociales (ALLSHS) et Santé, qui restent stables.

Trois mentions de licence professionnelle n'ont pas été reconduites mais restructurées dans d'autres formations universitaires, et il en va de même pour dix mentions de master.

L'évolution de l'offre de formation concerne également les changements d'intitulés des mentions en raison de leur non adaptation à la nomenclature nationale.

Cette évolution permet de créer des formations partiellement nouvelles, comme la Licence Sciences sociales ou Mathématiques-informatique, ou entièrement nouvelles comme la Licence professionnelle Métiers de la médiation scientifique. S'agissant des formations de master, dix-huit mentions spécifiques ou incluses dans la nomenclature nationale sont créées partiellement dans le but de restructurer les formations déjà existantes. Trois créations ex-nihilo sont proposées dans le Champ Sciences et technologies.

L'offre de formation a engendré d'importantes restructurations anticipées dès 2017-2018 et déjà réalisées pour certaines. Certaines offres de formation de master vont être restructurées durant le contrat 2020-2024, telles que les formations en Art, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, Droit ou encore en Sciences et Technologies dont les formations mathématiques qui passent de quatre à deux mentions.

Des formations relevant de thématiques transversales qui étaient proposées dans plusieurs établissements, comme les formations à l'administration territoriale se structurent afin de regrouper plusieurs parcours au sein des mêmes mentions et parcours.

Par ailleurs, certains parcours ou mentions ont vocation à être adossés aux Graduate schools labellisées par l'I-SITE, avec des masters principaux qui sont des parcours inscrits pleinement dans celle-ci ou des masters complémentaires qui apporteront des compétences afin de compléter le parcours principal.

Afin d'évaluer la cohérence et la soutenabilité de l'architecture de l'offre de formation, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- La nécessité de construire une offre de formation lisible et cohérente, adossée à la recherche et ouverte à l'international et aux besoins socioprofessionnels du territoire.
- Les seules marges de manœuvre financières permettant de créer de nouvelles formations sont : restructuration des formations existantes, création de parcours entièrement ou partiellement en formation continue ou apprentissage, création de parcours adossés aux Graduate school qui pourraient bénéficier d'un financement partiel par le label I-SITE.
- Prise en compte des indicateurs : effectifs, taux de réussite et devenir des étudiants.
- Prise en compte des éléments du cadrage pédagogique et financier de chacune des formations.

Or, l'offre de formation proposée par les composantes ne répond pas de manière systématique à ces éléments. Alors que l'offre de formation devait être resserrée, elle est aujourd'hui plutôt augmentée en nombre de mentions et de parcours dans certains champs. Il en est ainsi en particulier pour l'offre de formation proposée par la FST qui est bien augmentée par rapport à l'existant, sans restructuration dans les domaines concernés et de celle en économie-gestion qui présente encore des points d'incohérence, malgré un travail important déjà réalisé.

Il est précisé que l'équipe présidentielle a décidé de remonter l'ensemble de l'offre de formation votée au sein des composantes, au conseil académique et au conseil d'administration. En revanche, elle soumet au Conseil académique les modifications suivantes pour tenir compte des critères précités, dont la nécessité de proposer une offre de formation soutenable :

- Modification de l'intitulé de la licence professionnelle mention « Management et gestion des organisations » en « Activités juridiques : Métiers du droit des sociétés » pour porter le parcours « Gestion de projets en PME-PMI » (proposition de la composante faite après la transmission du document au CAC) ;
- Modification de l'intitulé de Management stratégique : Remédier au manque de cohérence de l'intitulé correspondant à une mention de gestion (et pas d'économie-gestion) en proposant une mention dans la nomenclature ou spécifique ;
- Validation des nouvelles mentions suivantes sous réserve de respect du cahier des charges des Graduates schools soutenues par l'I-SITE : Data Science, Life Science & Technology, Bio-informatique & Omics, Sciences cognitives ;
- Suppression des formations suivantes avec éventuellement une demande d'accréditation hors vague à mi-parcours pour certaines d'entre elles :
 - Licence Sciences & Technologies : le parcours Focus est maintenu en le plaçant dans une ou d'autres mention(s)
 - Licence professionnelle Médiation scientifique et technique : possibilité de révision à mi-parcours ;
 - Licence professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ;
 - Master Français langue étrangère : possibilité de révision à mi-parcours ;
 - Master Energie : possibilité de révision à mi-parcours.

Suite au vote des mentions, un travail sera engagé sur les parcours de formation avec une évaluation faite selon les mêmes critères.

Débat :

Christophe VUYLSTEKER (Faculté des Sciences et Technologies) déclare que la Faculté des Sciences et Technologies a fait remonter toutes les mentions et les formations depuis le mois de novembre, et elle dispose de projets qui s'orientent vers les graduates schools auxquelles elle est incitée à participer. De plus la composante est encouragée à faire des économies et à innover de façon simultanée, ce qui n'est pas facile.

Des modifications ont tout de même été faites au sein du Département chimie notamment. Il convient de faire la distinction entre la remontée des mentions et les questions d'ouverture des formations, qui ont des effets différents en raison du coût qui n'est pas automatiquement proportionné au nombre de mentions et de diplômes. Il convient de rappeler que lors du précédent contrat, la composante a connu la disparition de certaines mentions.

Christophe VUYLSTEKER énonce que le parcours Focus a pour finalité d'alimenter le master MEEF professeur des écoles qui connaît une bonne réussite et insertion professionnelle. Cette formation permet d'avoir des professeurs des écoles dans le domaine des sciences et technologies, ce qui est important car cela va permettre à certains de leurs élèves de s'orienter dans ce secteur. Lorsque cela va disparaître de l'ensemble des licences, les étudiants seront moins éclairés quant à la poursuite de leur cursus, alors que certains d'entre eux savent dès leur première année qu'ils souhaitent devenir professeurs des écoles et non pas de faire un master de recherche ou professionnel. Il conclut ses propos en indiquant que le Master Energie est une offre de formation portée par plusieurs départements (chimie/physique/sciences de la vie et de la terre), ce qui procure ainsi une véritable synergie au sein de cette nouvelle faculté créée depuis un an et demi.

Bruno BOIDIN (Faculté des Sciences Economiques et Sociales) précise que le Conseil de Faculté a voté pour le maintien de la mention Management stratégique incluant les parcours MEFOS (Management des Entreprises, des Firmes et Organisations de Services), qui deviendra MEOS (Management des Entreprises et des Organisations de Services), et du parcours MLISC (Management, Logistique et Ingénierie de la Supply Chain). Ces deux parcours ont bien été évalués par le HCERES, et existent depuis longtemps avec des intitulés différents. Le changement d'intitulé de la mention risque de créer une perte d'image d'identité.

Il ajoute que le parcours MEFOS est justifié par un partenariat mis en place avec le CFA Paris pour l'apprentissage sous l'intitulé « Management stratégique ». Compte tenu de tous ces éléments la position de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (FSSES) est de dire que le management est un prolongement naturel de l'économie.

Christel BEAUCOURT (Institut d'Administration des Entreprises) regrette que les formations de gestion soient souvent regardées comme des formations transversales avant d'être vues comme de vraies disciplines. Le constat de ce cadre national de formations est la réduction de la liste des diplômes universitaires, toutefois cette réduction facilite la distinction entre l'économie et la gestion.

Elle ajoute que même si la mention « Management stratégique » a reçu une bonne évaluation de la part du HCERES, il convient de remarquer que cette évaluation a été produite par des économistes.

La question de la lisibilité pour les étudiants est à se poser, en raison de la présence d'une mention « Management stratégique » au sein de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (FSSES).

Pour terminer ses propos, Christel BEAUCOURT déclare que l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) est favorable à une collaboration interdisciplinaire voire pluridisciplinaire, mais il faut que chacun reconnaisse et respecte les disciplines des autres collèges.

Christian HAUER (SynergieS) fait remarquer que l'absence d'une mention Français Langue Etrangère (FLE) est un handicap pour les étudiants car les milieux professionnels exigent un diplôme FLE. En ce qui concerne les « Sciences du langage », la mention contient 60 étudiants ce qui permet de passer le seuil pour permettre l'ouverture d'une mention. Il exprime son regret de rester dans la situation actuelle, car il est important d'avoir une mention FLE qui soit bien lisible. Cependant, il prend acte qu'il sera possible d'effectuer une révision à mi-parcours du contrat avec la possibilité de détacher la mention « FLE ».

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) précise de nouveau les phases d'instruction du dossier d'accréditation et explique que toutes les composantes ont remonté leur offre de formation en novembre, ce qui a donné lieu à une discussion en CFVU en décembre et à une communication des points de vigilance auprès des composantes en amont du dialogue des formations. Lorsque les points de vigilance n'ont pas été pris en compte, ni avant ni après le dialogue des formations, comme c'est le cas pour certaines formations de la FST (hors master de chimie), l'équipe présentielle a dû procéder à des pré-arbitrages qu'elle soumet au CAC aujourd'hui.

Faridah DJELLAL (SUniR) explique que la mention « Management stratégique » a fait l'objet de longues discussions en conseils de département et de faculté. Le Conseil de Faculté a voté unanimement pour le maintien de cette mention, qui est justifié par son attractivité (400 candidatures pour 40 places) et du fait qu'elle apporte 150 000 euros chaque année à l'université.

De plus, elle déclare être choquée par le fait que l'évaluation de l'HCERES soit remise en cause, car elle a été faite des économistes.

Elle ajoute qu'il est mentionné que les masters doivent être adossés à la recherche, ce qui est le cas pour la formation « Management stratégique » qui est adossée à des laboratoires et des chercheurs.

Xavier Lecocq (SynergieS) énonce que l'IAE dispose de cinq professeurs d'université et huit maîtres de conférences, spécialisés dans le domaine « Management stratégique », qui constitue aussi une option de l'agrégation du supérieur en Sciences de gestion. Il explique que le choix de l'IAE a été de regrouper des mentions actuelles (Management, Management stratégique et Management en gestion de projet), en une mention générique, celle de « Management ». Les différents parcours seront inclus dans cette mention et des cours communs pourront être élaborés avec d'autres collègues.

Il se demande si une composante a la possibilité de s'attribuer une mention lorsqu'elle indique effectuer et publier des recherches dans un domaine même si cela ne correspond pas à sa formation initiale.

Pour conclure, il propose que le master MEFOS soit dans une autre mention afin de ne pas induire en erreur les étudiants.

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) précise que le choix des mentions s'inscrit dans le cadre d'une cohérence globale de la politique de formation et des intitulés des mentions de l'Université de Lille. Il y a également l'enjeu des fiches RNCP nationales qui sont en cours de publication ; celle de Management stratégique sera liée au domaine de la gestion (et pas de l'économie-gestion) et ne correspondra pas au contenu de la formation actuelle ; d'où l'intérêt de l'équipe pédagogique de proposer un intitulé de mention en adéquation avec le contenu de la formation tel qu'il sera décliné dans la fiche RNCP.

Denis Petitprez (synergieS) indique qu'il est difficile de remplir toutes les cases qui sont citées. Concernant le nombre de mentions, il ajoute qu'il semblerait que les étudiants en post-licence s'identifient plus facilement à une mention qu'à un parcours.

Selon lui, l'idée de nouvelles mentions ne va pas nécessairement à l'encontre de la lisibilité, car cela sera plus parlant pour les étudiants de licence. Ceci est même un point positif au niveau international, du fait qu'après le bachelors il y a le master où il convient de choisir une mention.

Il termine son intervention en demandant s'il est assuré que toutes les mentions vont respecter le fait de remplir tous les critères demandés.

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) répond que l'opportunité d'organiser une offre de formation s'apprécie en deux phases : la validation des mentions proposées au HCERES maintenant et la validation des parcours proposés et à ouvrir en juin-juillet de cette année. Elle s'apprécie aussi de manière différente selon qu'il s'agisse de mentions ou de parcours. Certaines formations ont restructuré ce qui existait déjà et réorganisé l'offre de formation, ce qui leur permet d'augmenter les mentions sans forcément changer le nombre de parcours ou de formations.

Concernant la soutenabilité, l'université déploie aujourd'hui environ 700 000 heures de formations. Au vue de la situation financière de l'établissement, l'offre de formation doit être plutôt resserrée en nombre de mentions, de parcours et d'heures de formations non mutualisées. D'où un besoin de restructuration de l'offre existante, notamment lorsque le vivier étudiant est faible.

Elle explique que les projets soumis à l'arbitrage du CAC, comme la mention Energie, ne sont pas remis en cause sur le plan pédagogique ni scientifique en tant que tels, mais en l'absence de priorisation de la part de la composante,

toute l'offre proposée ne peut être retenue et il faut faire des choix. A titre d'exemple, la mention Energie correspond à 1200 heures supplémentaires, ce qui équivaut à six postes d'enseignants-chercheurs. A supposer que la mention soit mutualisée à 50%, cela représente l'équivalent de trois postes. Il convient de savoir si le conseil académique peut prendre l'engagement formation par formation de ces moyens ou postes en supplément. Le conseil académique doit arbitrer sur la restructuration des mentions et sur les mentions qui vont imposer un surplus qui n'est pas financé.

Thomas DEGHAYE (CGT Université de Lille) félicite les rédacteurs pour le travail fourni à travers ce document qui est d'une grande cohérence. Cependant, cette cohérence soulève un inconvénient qui est lié à la réglementation nationale qui pose certains problèmes.

En effet le document fait mention d'un établissement public expérimental résultant de la prochaine fusion avec les grandes écoles, ce qui indique des statuts dérogatoires notamment en ce qui concerne la démocratie universitaire. Effectivement, le conseil d'administration de l'établissement expérimental peut comporter au moins 30% d'élus, ce qui aurait pour conséquence une supériorité des personnalités extérieures dans ce nouvel établissement. Cependant lors d'un précédent conseil, il a été mentionné qu'il y aurait 50% d'élus ce qui est tout de même peu.

La seconde critique concerne l'idée que les étudiants pourraient construire des parcours à la carte. Cette initiative est intéressante certes en master, mais pas pour les étudiants en licence qui ne connaissent pas forcément leur projet professionnel.

La logique de déclinaison des diplômes par compétences semble dangereuse pour la société, car les étudiants sortiraient de l'université avec un portefeuille de compétences différent selon leur profil et cela remettrait en cause les conventions collectives.

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) affirme que le premier point est lié au projet d'établissement qui est un extrait du document voté par le conseil d'administration, au sujet de l'accord de consortium en lien avec le label I-SITE.

Concernant les autres points, il y a une incompréhension sur ce qui est entendu par projet personnel de l'étudiant et la notion de compétences. Il n'est pas proposé aujourd'hui que l'étudiant puisse effectuer sa formation à la carte ; l'étudiant reste inscrit dans un diplôme ; toutefois il sera possible de prendre en compte les différents projets des étudiants dans une même formation. Cela se fait déjà, à partir des choix pédagogiques faits par l'équipe pédagogique. Actuellement, un étudiant en troisième année de licence (et parfois dès la L1) peut choisir des options, cohérentes avec sa formation, qui pourront l'orienter vers différents masters. Ce qui est entendu par compétences, ce sont bien les compétences disciplinaires ainsi que celles qui sont transversales et professionnelles.

MOUSSA NAIT ABDELAZIZ (Alternative SNESUP CGT) énonce que le cadrage national des diplômes a explosé, ce qui a provoqué la concurrence des universités et ainsi l'augmentation des mentions en master. Il convient que les présidents d'universités aient une réflexion nationale, afin d'établir en dehors du Ministère un cadrage national des diplômes. Concernant les compétences, il y a le sentiment d'une approche libérale de l'offre de formation, toutefois se baser sur les compétences pour ouvrir une formation revient à limiter l'esprit critique et le développement des étudiants.

Bruno DESPREZ (Société Florimond-Desprez) fait confiance aux composantes ainsi qu'aux enseignants et enseignants-chercheurs pour élaborer l'offre de formation. Toutefois il se pose des questions concernant la stratégie et la politique de l'université. En effet, il lui est difficile de voir comment cela se transmet de manière concrète. Il se demande si lors de l'évaluation du HCERES, il y avait des personnes du monde socio-économique, car certes il n'est pas possible de connaître le nom des experts effectuant l'expertise mais il est possible d'avoir la liste des catégories d'experts. Il déclare ne pas avoir entendu l'énonciation d'autres systèmes de labellisation et de financements pour les formations autres que ceux de l'université. Il souhaite connaître les indicateurs permettant d'identifier dans les formations, ceux qui ont réussi à mettre une partie de ces formations dans des contrats de recherche avec la volonté d'obtenir des subsides.

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) répond que dans les comités d'experts du HCERES, il y a des personnalités extérieures. Pour les formations, les comités fonctionnent sur dossier et la composition de chaque comité n'est pas connue. Toutefois les catégories des personnes procédant à l'évaluation sont connues.

Le Président ajoute que les acteurs socio-économique semblent très présents dans la création de l'offre de formation. Des subsides arrivent par l'I-site, il y a également l'excellence formation par le biais de graduate school à côté de l'excellence recherche.

Lynne FRANJIE (Vice-présidente formation) rappelle les points sur lesquels le conseil académique doit voter :

- Validation du dossier d'accréditation
- Liste des formations médicales
- Liste des mentions avec les modifications suivantes :

- Modification de l'intitulé de Management stratégique : Remédier au manque de cohérence de l'intitulé correspondant à une mention de gestion (et pas d'économie-gestion) en proposant une mention dans la nomenclature ou spécifique ;
- Modification de l'intitulé de la licence professionnelle mention « Management et gestion des organisations » en « Activités juridiques : Métiers du droit des sociétés » pour porter le parcours « Gestion de projets en PME-PMI » (proposition de la composante faite après la transmission du document au CAC) ;
- Validation des nouvelles mentions suivantes sous réserve de respect du cahier des charges des Graduates schools soutenues par l'I-SITE : Data Science, Life Science & Technology, Bio-informatique & Omics, Sciences cognitives
- Suppression des formations suivantes avec éventuellement une demande d'accréditation hors vague à mi-parcours pour certaines :
 - Licence Sciences & Technologies : le parcours Focus est maintenu en le plaçant dans une ou d'autres mention(s)
 - Licence professionnelle Médiation scientifique et technique : possibilité de révision à mi-parcours
 - Licence professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - Master Français langue étrangère : possibilité de révision à mi-parcours
 - Master Energie : possibilité de révision à mi-parcours

Le Président soumet l'architecture de l'offre de formation par mention à l'avis du conseil académique.
(avis n°CAC-2019-013)

Résultat des votes : avis favorable

Nombre de votants : 51

Pour : 32

Contre : 16

Abstention : 3

5. Information sur le Partenariat avec l'IMT Lille Douai

Présentation :

Alain SCHMITT (directeur IMT Lille Douai) présente le partenariat entre l'Université de Lille et l'Institut Mines Télécom Lille Douai, en invoquant quelques rappels historiques.

Tout d'abord l'Ecole nouvelle d'ingénieurs en communication a été créée en 1990, et renommée Télécom Lille 1 en 2005 en prenant le statut d'un groupement d'intérêt économique basé sur un apport de 50% de la part de l'ancienne Université de Lille 1 et de 50% de la part de l'Institut Mines Télécom. Les enseignants issus de l'Université de Lille 1 et positionnés dans cette école sont considérés comme les créateurs et les porteurs de l'établissement.

Il explique que 2014 fut l'année de réflexion en faveur d'un rapprochement de l'école Télécom de Lille et l'école des Mines de Douai, afin d'appartenir au même réseau qui est celui de l'Institut Mines Télécom. Cette réflexion était justifiée par l'objectif de constituer la première école d'ingénieurs (en nombre d'étudiants) au Nord de Paris et ainsi créer un pôle important de formation d'étudiants ingénieurs mêlant le numérique et les sciences industrielles.

En raison de la place importante qu'occupe le numérique actuellement, il convenait également de réfléchir à de nouveaux profils d'ingénieurs.

Le nouvel établissement Institut Mines Télécom est créé le 1^{er} janvier 2017 (fusion de Télécom Lille et Ecole des Mines de Douai) et reconditionné dans son contenu ainsi que dans les formations. L'ambition est de former des ingénieurs avec une forte culture sur le numérique mais aussi des compétences scientifiques et techniques au sujet des sciences industrielles qui sont plus conventionnelles. La fusion a été validée par le conseil d'administration des deux écoles (Télécom de Lille et Ecole des Mines de Douai) en septembre 2015 et celui de l'Université de Lille en juillet 2016.

L'Institut Mines Télécom Lille Douai est composé de quatre domaines d'enseignement et d'innovation :

- Sciences et technologies du numérique
- Processus pour l'Industrie et les Services
- Energie et Environnement
- Matériaux et Structures

Une convention de partenariat a été signée le 5 décembre 2016 entre l'Université de Lille et l'Institut Mines Télécom afin d'en définir les modalités :

- Implication des deux établissements en faveur des étudiants, des personnels et des laboratoires



- Mise en place d'une gouvernance par le biais d'un Comité d'Orientation Stratégique
- Mise à disposition, par l'Université de Lille, de 26 enseignants chercheurs pour l'école

L'école dispose, pour l'année en cours, de 19 personnels universitaires dans 100% de leur service enseignement avec les modalités suivantes :

- Obligation de service par le biais de conventions individuelles (mise à disposition basée sur le volontariat)
- Les heures supplémentaires des enseignants mis à disposition sont faites par vacations au sein de l'IMT
- L'intervention des personnels universitaires non mis à la disposition de l'IMT, est facturée à l'IMT.

Les personnels mis à disposition de l'institut ont des responsabilités, ce qui leur donne une forte implication au sein de l'école.

Concernant les responsabilités de pilotage, l'école dispose d'un directeur du département d'enseignement des Fondamentaux scientifiques ainsi qu'un adjoint au Directeur de la Recherche et de l'Innovation responsable du pôle Recherche.

Pour ce qui est des responsabilités pédagogiques, l'école est composée d'un responsable pédagogique dans le domaine des Sciences et Technologies du numérique pour la formation ingénieur et de responsables pédagogiques d'UV de spécialité.

La contribution en numéraire de l'Université de Lille est arrivée à échéance à la fin du mois d'août 2017, cependant les étudiants de l'école ont actuellement accès à divers outils de l'université (Lilliad, les ressources numériques ou encore les installations sportives) qui sont facturés à l'IMT Lille Douai.

D'autres partenaires apportent une part contributive dont le Ministère de l'industrie qui a fait un effort en raison du coût de fonctionnement, avec la reprise des 47 postes intégrés au sein du groupement d'intérêts économiques. Les contributions se font également par le biais de formations, en effet l'école a en charge la formation des étudiants mais les diplômes sont fournis par l'université.

Le plan de développement de l'école permet d'avoir des projets concernant la formation (masters internationaux, valorisation du recrutement post-bac et une nouvelle filière d'apprentissage entre autre) et des projets internationaux (création d'une académie franco-allemande de l'industrie du futur et d'une international graduate school à Lille).

Alain SCHMITT explique qu'une nouvelle stratégie sur la recherche est en cours d'élaboration dans le but de :

- Renforcer les partenariats avec les unités de recherche de l'Université.
- Faire contribuer l'ensemble du périmètre de l'institut au rayonnement de l'université.
- Faire bénéficier les équipes de l'Université de Lille d'un savoir-faire en recherche technologique et d'un environnement de laboratoires adapté à des projets qui nécessitent de passer à un niveau de TRL (Technology Readiness Level = niveau de maturité technologique) plus élevé.
- Apporter des moyens aux unités de recherche qui sont engagées dans les axes prioritaires de l'institut. Lorsqu'un poste de professeur est à pourvoir au sein de l'Institut, le regard ne se porte pas uniquement sur les besoins de l'école mais également sur ceux des unités de recherche auxquelles elle est partie prenante.

Le Président ajoute que l'IMT Lille Douai est un partenaire privilégié et l'Université de Lille est partie prenante dans la création de cette école, qui a toute sa place dans le processus du label I-site avec le nouvel établissement attendu en 2022.

Bruno BASTIDE (SUnIR) souhaite connaître l'intégration de la formation tout au long de la vie avec les services généraux de l'université, en raison de la politique universitaire.

Alain SCHMITT (Directeur IMT Lille Douai) répond qu'il y a deux objectifs de l'Institut Mines Télécom concernant la formation tout au long de la vie qui sont l'amplification de ce qui est déjà fait et bâtir des modules d'enseignement en faisant leur promotion.

Betty SEMAIL (Synergies) souhaite savoir comment se coordonne la politique de recherche de l'IMT avec le centre de recherche CRISTAL et l'institut IEMN qui ont leur propre politique. Pour ce qui est de la partie formation, elle aimerait connaître la position de l'Institut Mines Télécom par rapport à l'école Polytech Lille concernant la partie formation.

Alain SCHMITT (Directeur IMT Lille Douai) explique qu'au sujet de la recherche, l'IMT est reconnu sur son identité et sa contribution au sein des unités de recherche existantes et n'est pas sous la tutelle du centre de recherche CRISTAL. Ce qui est porté historiquement par l'IMT est peu identifié dans l'exercice de Lille, alors que cela

représente un fort potentiel. Il convient donc de voir comment des équipes de l'institut pourraient être rattachées à une unité lilloise.

Quant à la politique de formation il n'y a pas aujourd'hui de projet de construction de formation en partenariat avec l'école Polytech Lille, sauf pour ce qui est du travail exploratoire sur la Chine afin de construire une offre en consolidant les moyens au périmètre de Polytech et de l'IMT. Toutefois l'IMT demande à ce qu'il y ait une coordination de l'offre d'enseignement sur le territoire et a pour autre souhait d'entrer dans les processus d'accréditation.

MOUSSA NAIT ABDELAZIZ (Alternative SNESUP CGT) énonce avoir des difficultés à visualiser l'équilibre dans ce partenariat, en effet l'Université de Lille met à la disposition de l'IMT 19 personnels universitaires qui représente une masse salariale de plus d'un million d'euros. Quant à la formation, il y a un manque à gagner justifié par le fait qu'une vingtaine d'enseignants chercheurs représente 4 000 heures d'enseignement. Il déclare ne pas voir de contrepartie pour l'Université de Lille, par rapport à ce qu'elle apporte à l'institut.

Alain SCHMITT (Directeur IMT Lille Douai) répond qu'il convient de se demander s'il est nécessaire d'avoir sur la place de Lille, une école identifiée comme leader sur des technologies de communication et d'information capable de porter des projets à l'international et sur la formation des étudiants. Il ne connaît pas les apports sur les futures graduates schools internationales, toutefois l'IMT est dans la capacité d'apporter une contribution significative.

Le Président affirme que ce partenariat est historique, l'institut est un acteur dans la recherche qui dispose d'une place forte sur le site. L'école doit prendre sa place au sein de la réflexion globale dans le domaine des sciences et technologies. L'Université de Lille est partie prenante dans ce partenariat, à travers un comité d'orientation stratégique au sein de l'IMT qui définit la stratégie de cette école. Il s'agit d'un choix politique qui aura une révélation lors de l'installation de l'I-site.

Christophe VUYLSTEKER (Faculté des Sciences et Technologies) ajoute qu'une grande partie des personnels de la faculté ont été mis à la disposition de l'IMT, il est donc important d'avoir la possibilité de leur donner une lisibilité pluriannuelle. En effet des questions se posent notamment, sur le fait de savoir si cette mise à disposition va perdurer et quel effet celle-ci aura sur la carrière et la reconnaissance.

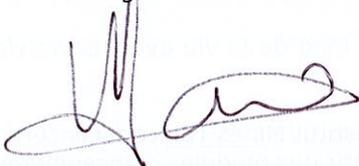
Le Président explique que cette intervention est intéressante, car c'est pour cela qu'il y a une volonté d'informer le conseil académique du partenariat entre les deux établissements. L'un des enjeux de cette convention de partenariat est l'accompagnement des personnels universitaires investis dans cette école d'ingénieurs. Le Président rappelle que cette démarche de partenariat est personnelle, et donc que l'enseignement dans cette école se fait sur la base du volontariat avec une convention signée entre l'établissement et l'enseignant. L'accompagnement de ces personnels au sein de l'Institut est un point de vigilance, car ils ne sont plus forcément reconnus comme des acteurs majeurs au sein de la Faculté des Sciences et Technologies et l'école n'a pas nécessairement la main sur leur accompagnement.

Pour terminer son intervention, le Président remercie Alain SCHMITT pour la présentation de ce partenariat.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 16h40.

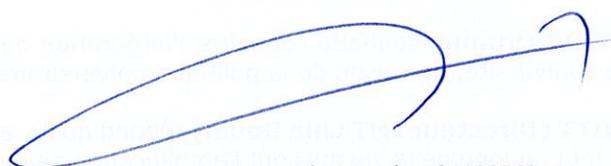
La prochaine séance du conseil académique plénier se tiendra le 29 mai 2019.

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le Président de l'Université



Jean-Christophe CAMART